



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain sur la
Migration et le Développement

Action des pays référents

Réunion Thématique

Retour volontaire et réintégration

25-26 avril 2023

Yaoundé, Cameroun

Ministère des Relations Extérieures
703, Rue 1025 Hippodrome
B.P. 18 Yaoundé 1er

**Document
final**



Belgique

partenaire du développement



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Sous la Co-présidence de la République du Cameroun et du Royaume de Belgique

Projet financé par l'Union européenne



Projet mis en œuvre par l'ICMPD



Dans le cadre du programme de soutien au Dialogue Afrique-UE sur les migrations et la mobilité (MMD)

Introduction

Réunion thématique sur le retour volontaire et la réintégration :

- Co-présidée par le Cameroun et la Belgique ;
- Fait écho aux priorités du domaine 5 du Plan d'action de Cadix 2023-2027 sur le retour, la réintégration et la réadmission, plus spécifiquement à son objectif 10 ;
- La réunion s'inscrit dans la continuité du webinaire sur les facteurs clés pour le succès des programmes de retour volontaire et de réintégration de janvier 2021, sous la coprésidence de la France et du Cameroun ;
- La réunion a attiré un public varié d'une centaine de participants, provenant de 27 pays européens et africains.

Objectifs de la réunion :

- Discuter des nouvelles perspectives de retour et de réintégration dans le cadre de la stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration et dans plusieurs pays africains ;
- Identifier un corpus commun de bonnes pratiques et de leçons apprises entre pays européens et africains sur les conditions de succès des programmes de retour volontaire et de réintégration, permettant le développement et le renforcement de ces initiatives ;
- Sensibiliser à l'importance de renforcer les synergies entre les programmes de réintégration et de développement local et national ;
- Informer sur la nécessité de consolider la protection des migrants dans toutes les phases du retour volontaire et de la réintégration.

Résultats attendus de la réunion :

- Permettre aux parties prenantes de se familiariser avec les principaux acteurs opérationnels travaillant sur la question du retour volontaire et de la réintégration et leurs approches respectives ;
- Échanger des bonnes pratiques, des expériences et des recommandations en la matière ;
- Mettre en relation les acteurs en charge du retour et de la réintégration avec les acteurs en charge du développement et de la protection des migrants.

Le présent document donne un aperçu des principales **conclusions de la réunion**, ainsi que des **bonnes pratiques, défis et recommandations** liés au retour volontaire et à la réintégration.

Cérémonie d'ouverture de haut niveau

La cérémonie d'ouverture de haut niveau était présidée par M. Jean-Charles de Cordes, Chef de projet, Secrétariat du Processus de Rabat ; M. Omar El Khayari, Chef de la Division de la coopération consulaire et sociale au Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains de l'étranger (présidence actuelle du Dialogue) ; M. l'Ambassadeur Philippe Van Damme, Chef de la Délégation de l'Union européenne au Cameroun ; M. l'Ambassadeur Lieven de la Marche, Envoyé spécial pour la migration au Ministère des Affaires étrangères du Royaume de Belgique (coprésidence de la réunion thématique) et M. Oumarou Chinmoun, Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire Général du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun (coprésidence de la réunion thématique et pays hôte).

Au cours de leurs allocations de circonstances, lesdits responsables se sont accordés à dire qu'il était nécessaire d'adopter une **gouvernance globale de la migration dans le cadre d'une approche de partenariat solidaire et de responsabilité partagée**. Ils ont également rappelé que, depuis sa création en 2006, l'esprit de compromis, de dialogue et de partenariat avait toujours été au cœur des principes du Processus de Rabat. Il a également été mentionné que **le retour constitue un pilier essentiel d'une politique migratoire globale** et qu'il convient de mettre en place des actions coordonnées entre les pays hôtes, de transit et d'origine pour **garantir la protection**

et les droits humains des migrants dans le cadre des politiques et programmes de retour volontaire et de réintégration.

Approches nationales et régionales : l'importance de l'appropriation des processus de retour volontaire et de réintégration par les pays partenaires

Lors de cette discussion, plusieurs bonnes pratiques en matière de retour volontaire et de réintégration ont été identifiées au Maroc et au Ghana. L'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants et la Stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration dans une perspective de développement ont également été présentées.

Le programme national de retour volontaire assisté de migrants en situation irrégulière ou de vulnérabilité au Maroc

Le dispositif de retour volontaire assisté et de réintégration des migrants dans leurs pays d'origine comprend **trois phases importantes** : 1) l'assistance des candidats au pré-départ (enregistrement, soutien psychosocial, soins de santé, distribution de kits alimentaires) ; 2) la préparation au départ des candidats au retour volontaire (orientation professionnelle, prise en charge des billets, aide financière, départ) et 3) l'accompagnement à la réinsertion socio-économique des migrants de retour dans leurs pays d'origine.

Depuis 2004, 40 000 personnes ont bénéficié du programme de retour volontaire assisté, au premier rang desquels les ressortissants sénégalais, nigériens, maliens, camerounais et guinéens.

Depuis 2008, tous les retours organisés en partenariat avec l'OIM ont été accompagnés d'une **aide à la réintégration**.

Les défis identifiés par les autorités marocaines sont au nombre de trois : 1) la pérennisation et l'évolution annuelle du programme de retour volontaire assisté dépend des capacités de financement disponibles ; 2) l'ampleur et la pression migratoire ; 3) les procédures des bailleurs de fonds.

Au titre des **recommandations**, on peut retenir les suivantes : 1) l'appui à la réintégration facilite un retour socio-économique plus digne ; 2) le retour avec un projet de réintégration constitue aussi un appui indirect au pays d'origine et un moyen de pérenniser le retour et 3) le retour volontaire assisté permet de réduire le taux de re-migration vers les pays hôtes/de transit.

L'approche de gouvernement à gouvernement dans le cadre de la Facilité Retour et Réintégration (RRF) : le Centre d'informations sur les migrations pour les migrants de retour au Ghana

Le Centre d'informations sur les migrations pour les migrants de retour a été mis en place à l'aéroport international d'Accra en décembre 2019 dans le cadre de l'approche de gouvernement à gouvernement qui vise à renforcer les compétences des fonctionnaires du Service de l'immigration ghanéen. Ce centre a été créé dans le but de développer un **système efficace de gestion de la migration de retour et de la réintégration au Ghana**. Il fournit une aide aux migrants de retour au Ghana sur les possibilités de réintégration ainsi qu'une aide à l'orientation. De plus, ce centre permet de coordonner les opérations de retour avec les autres parties prenantes concernées.

Parmi les **défis identifiés** par les autorités ghanéennes, on peut citer un manque d'informations et de communication dans les pays de départ avant le retour des migrants et un suivi limité de la réintégration des migrants de retour pour des raisons logistiques.

En matière de **recommandations**, il conviendrait de renforcer les capacités des agents sur les besoins particuliers des migrants de retour, la gestion des conflits et les procédures d'asile dans l'UE. Il faudrait également que les pays hôtes et de transit fournissent des informations détaillées sur les migrants avant leur retour (bagages, documents, etc.).

LA STRATÉGIE DE L'UE EN MATIÈRE DE RETOUR VOLONTAIRE ET DE RÉINTEGRATION DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT

Le 27 avril 2021, la Commission européenne a adopté la [Stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration](#), partie intégrante d'un système commun européen renforcé en matière de retour. Elle vise à remédier à la fragmentation des approches, à rendre le processus de retour et de réintégration durable et à promouvoir la coordination entre toutes les parties prenantes impliquées dans le retour et la réintégration.

La durabilité de la réintégration est essentielle car elle permet de répondre aux besoins des plus vulnérables (enfants, victimes de traite), de contribuer au développement local et de renforcer les capacités des communautés d'accueil, du secteur privé et des parties prenantes locales. Il est également nécessaire de renforcer les **mécanismes d'orientation** vers les services publics impliqués dans le processus de réintégration, tels que les prestataires de soins de santé, les services de formation ou d'éducation et les agences pour l'emploi.

Trois recommandations ont été identifiées :

- Les migrants de retour devraient être considérés comme faisant partie d'une **approche globale**, ciblant également les personnes les plus vulnérables dans les pays d'origine (migrants potentiels).
- Les acteurs responsables du retour et de la réintégration devraient établir davantage de **synergies** avec les acteurs en charge des programmes de développement.
- Les actions de développement à venir devraient, dans la mesure du possible, prendre en compte et intégrer **les besoins des migrants de retour** afin de faciliter leur orientation.

L'INITIATIVE CONJOINTE UE-OIM POUR LA PROTECTION ET LA RÉINTEGRATION DES MIGRANTS

De 2017 à 2023, [l'Initiative conjointe UE-OIM](#) pour la protection et la réintégration des migrants a fourni aux migrants une aide au retour volontaire ainsi qu'une aide à la réintégration axée sur le soutien aux migrants et à leurs communautés.

Mise en œuvre dans **13 pays d'Afrique de l'Ouest et centrale**, l'Initiative conjointe UE-OIM repose sur 5 caractéristiques principales :

1. Renforcer l'appropriation par les gouvernements de la durabilité des programmes de gestion des migrations au-delà de l'Initiative conjointe ;
2. Fournir une assistance humanitaire pour sauver des vies, assurer le retour, la stabilisation des communautés et des interventions de sensibilisation ;
3. Piloter une approche intégrée de la réintégration en partenariat avec les acteurs nationaux ;
4. Soutenir la dimension régionale et les interventions basées sur la collecte de données régionales ;
5. Garantir la flexibilité en cas de modification des flux migratoires et d'autres événements tels que la pandémie de Covid-19.

Entre 2017 et juin 2022, **118 000 migrants ont bénéficié du retour volontaire et du retour humanitaire assistés** en Afrique de l'Ouest et centrale et **98 000 migrants ont bénéficié de l'aide à la réintégration**.

Leçons apprises pour favoriser la réussite des retours volontaires et de la réintégration

Dans le cadre de ce Panel, **deux approches complémentaires** ont été privilégiées : 1) le retour d'expériences concrètes de pays partenaires du Dialogue, tels que la Belgique et le Cameroun ; et 2) la présentation de travaux de recherche, de suivi et d'évaluation par des organismes de recherche, spécialisés sur les questions de suivi et d'évaluation.

L'expérience du Cameroun dans l'accompagnement des migrants de retour

L'ONG PAARDIC, basée à Yaoundé, a assuré le suivi des projets et l'encadrement des migrants de retour au Cameroun dans le cadre de l'Initiative UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants. Elle en a tiré un certain nombre de **bonnes pratiques** :

- Bonne collaboration entre l'ONG et les autorités du Cameroun (différents ministères en charge) ;
- Utilisation des migrants déjà identifiés et suivis comme relais pour entrer en contact avec les migrants difficilement accessibles ;
- Élaboration par l'ONG d'une cartographie des projets des migrants installés dans les régions du Cameroun ;
- Création au sein de l'ONG d'une base de données des migrants en activité et mise en réseau des migrants (création d'un groupe WhatsApp entre l'ONG et les migrants) ;
- Accompagnement des migrants à la formalisation de leurs activités.

Plusieurs recommandations ont également été identifiées afin de renforcer la durabilité de la réintégration :

- Renforcer l'implication des autorités et des collectivités territoriales lors de la préparation et de la mise en place des activités qui concernent les migrants de retour au Cameroun ;
- Réduire les délais d'installation des migrants formés ;
- Créer des centres d'accueil des migrants de retour ;
- Augmenter le budget alloué à l'installation des migrants de retour ;
- Exonérer les taxes sur les activités génératrices de revenus des migrants de retour ;
- Mettre en réseau les migrants par secteur d'activités ;
- Développer les partenariats avec les structures de commerce et d'emploi ;
- Renforcer régulièrement les capacités des migrants en fonction des nouveaux besoins identifiés ;
- Mettre en place un système de suivi psychosocial et de soutien aux migrants de retour.

L'approche belge : l'importance de l'accompagnement en matière de réintégration avant le départ

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, Fedasil, coordonne les programmes de retour volontaire et de réintégration depuis la Belgique vers les pays d'origine. Les programmes de réintégration ont pour vocation de développer des services et de fournir des outils qui permettent à l'individu de répondre de manière proactive à ses besoins.

La préparation avant le retour dans leur pays d'origine des bénéficiaires de la réintégration revêt une importance significative. Cet accompagnement avant le départ permet 1) aux conseillers retour et réintégration de s'informer sur les besoins du migrant de retour, de détecter les éventuelles vulnérabilités et d'organiser une première rencontre ; 2) de fournir des outils et des services correspondant aux besoins du migrant de retour ; 3) d'adapter les critères en fonction des besoins ; 4) d'établir au plus tôt une communication entre le migrant de retour, le partenaire local et le partenaire du Nord pour la collaboration future.

VUE D'ENSEMBLE ET ENSEIGNEMENTS DES TRAVAUX DE RECHERCHE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION : LES EXPÉRIENCES DE SAMUEL HALL ET DU CENTRE POUR L'ÉVALUATION ET LE DÉVELOPPEMENT (C4ED)

Le C4ED est un centre de recherche à but non lucratif qui vise à combler le fossé entre la recherche et la pratique dans le domaine du développement mondial. Il a été mandaté par la DG INTPA pour mener un travail d'enquête auprès des gestionnaires de 84 projets financés par le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU). Les résultats finaux ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2023 mais **plusieurs constats** peuvent d'ores et déjà être faits : 1) il existe un faible nombre de projets ciblant les migrants de retour dans le portefeuille évalué ; 2) parmi les projets ciblant les migrants de retour, il existe des difficultés à les intégrer dans les projets (besoin d'adapter les projets à leurs besoins particuliers, besoin de renforcer la collaboration avec les institutions référentes) ; 3) pour l'heure, il existe des signaux positifs sur le soutien aux migrants de retour mais des difficultés à mesurer les impacts et des résultats non spécifiques aux migrants de retour.

Samuel Hall a mené ces dernières années un nombre important de travaux de recherche, de suivi et d'évaluation sur le retour volontaire et la réintégration, commandés par différents acteurs du retour et de la réintégration, notamment **plusieurs outils de suivi** :

- **Enquête sur la durabilité de la réintégration et cadre de suivi des résultats** : un système de notation à déployer dans tous les programmes de réintégration de l'OIM afin de comparer les tendances en matière de réintégration dans les différents contextes nationaux et au fil du temps.
- **Une boîte à outils pour le suivi de la réintégration des enfants** : 22 indicateurs économiques, sociaux et psychosociaux ont été utilisés pour calculer les scores de réintégration.
- **Le suivi de la réintégration des victimes de la traite des êtres humains** : cette étude présente une boîte à outils innovante permettant de suivre les expériences de réintégration des survivants de la traite.
- **Un site web unique pour tous les outils de suivi** : l'OIM a mis en place [un guichet unique](#) pour toutes les méthodes, outils et conseils sur le suivi et l'évaluation de la réintégration.
- Des formations pour les gouvernements sur le retour et la réintégration (Géorgie, Irak, Serbie).

Plusieurs défis ont été identifiés par Samuel Hall, parmi lesquels : 1) le manque de définition commune de la réintégration ; 2) la nécessité de disposer d'un outil commun de mesure de la réintégration ; 3) l'importance d'avoir une vision commune au niveau régional et/ou continental ; 4) la nécessité de l'implication des acteurs locaux (y compris le secteur privé).

Renforcer les liens entre les programmes de réintégration et de développement local et national en Afrique de l'Ouest et centrale

Lors de ce panel, il a été rappelé qu'afin de parvenir à une réintégration durable et ancrée au niveau local, il est nécessaire de **renforcer les liens entre les programmes de réintégration et de développement socio-économique** dans les pays de retour.

L'expérience de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dans la mise en œuvre de projets de création d'emplois

Les ressortissants étrangers en situation irrégulière peuvent bénéficier d'une aide au retour de l'OFII incluant l'organisation du voyage (bénéficiaire et sa famille) avec la possibilité d'une aide financière. Dans certains pays, en complément des aides au retour volontaire, une aide à la réintégration peut être proposée aux migrants de retour afin de favoriser leur réinstallation durable. Ce dispositif s'articule autour de **3 niveaux d'aide** : 1) réinsertion sociale, 2) réinsertion par l'emploi (aide à la recherche et à la prise d'un emploi, aides à la formation professionnelle ou universitaire) et 3) réinsertion par la création d'entreprise.

Comme de nombreux pays en Afrique, **le marché du travail au Cameroun est majoritairement informel**. Cette situation ne permet pas d'avoir des chiffres de réintégration par l'emploi aussi importants que la réintégration par la création de microprojets économiques. Pour les candidats n'ayant pas trouvé d'employeur potentiel, le Service public pour l'emploi (SPE) du pays et l'opérateur désigné peuvent les aider à rechercher un emploi. En cas d'échec de cette recherche d'emploi, une réorientation vers la création d'entreprise est possible.

Le projet d'autonomisation des jeunes (YEP Gambie) mis en œuvre par le Centre de Commerce International (CCI)

Le programme YEP (*Youth Empowerment Project*) vise à renforcer les systèmes, structures et services de développement de la jeunesse existants afin de créer des opportunités d'emplois et renforcer les compétences des jeunes actifs. Le projet offre des possibilités aux femmes et aux jeunes qui souhaitent s'orienter vers les secteurs de l'agriculture commerciale, des services ou du tourisme.

La première phase du projet qui a duré de 2017 à mars 2023 visait à améliorer l'employabilité et la génération de revenus des jeunes et augmenter la compétitivité des petites et moyennes entreprises et la valeur ajoutée dans des secteurs clés.

Réintégration durable et opportunités d'emploi pour les jeunes en Afrique de l'Ouest par Enabel

L'agence belge de développement Enabel met en œuvre plusieurs programmes en faveur de la réintégration socio-économique des migrants de retour en Afrique de l'Ouest. Ces initiatives visent notamment à permettre la réintégration des migrants de retour, l'insertion socio-professionnelle durable de la population locale (en particulier des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité), ainsi qu'à promouvoir le développement économique inclusif des pays d'origine.

A cet égard, Enabel a identifié plusieurs **constats et défis** :

- Comment faire le suivi et l'orientation effective des personnes de retour ? Comment le mesure-t-on ?
- Défi géographique : le migrant de retour revient dans un territoire et il faut faire coïncider le retour avec la programmation du développement.
- Adéquation entre les compétences des personnes de retour (formation, employabilité) avec l'offre de réintégration.
- S'assurer de la complémentarité entre les différents types d'offre et de la coordination entre les acteurs (écosystème).
- Processus d'orientation et de sensibilisation qui se fait en amont avant d'entamer un processus de retour volontaire et de réintégration.
- Impact sur la cohésion sociale : comment la communauté va vivre le retour du migrant de retour ?
- Suivi/monitoring du processus d'orientation et de réintégration

Plusieurs enseignements ont également été tirés :

- Intégrer des objectifs multiples
- Accès à l'emploi décent grâce à des programmes à haute intensité de main-d'œuvre
- Processus d'orientation et d'ingénierie sociale pour la mobilisation des jeunes, en particulier des migrants (de retour)
- Amélioration de l'accès à l'emploi (indépendant) et de la qualité de l'employabilité par le biais d'un accompagnement et d'un coaching
- Approches visant à faciliter l'emploi des femmes et à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes
- Gouvernance à plusieurs niveaux

LE CADRE OPÉRATIONNEL SUR LA RÉINTÉGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉLABORÉ DANS LE CADRE DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ERRIN

Le cadre opérationnel établi en 2022 s'appuie sur les expériences, les défis et les leçons tirées par les acteurs de la réintégration et du développement qui faisaient partie du groupe de travail technique ERRIN sur la réintégration et le développement.

Ce cadre est composé **1) de normes opérationnelles** pour renforcer les liens pratiques et opérationnels entre les secteurs de la réintégration et du développement ; **2) d'un écosystème d'acteurs** qui permet d'améliorer la cohérence et les synergies entre les acteurs de la réintégration et du développement et **3) de processus normalisés** pour définir des exemples de bonnes pratiques, des leçons apprises et des recommandations qui peuvent servir de référence pour les indicateurs clés.

Les mécanismes d'orientation répondent à quatre principes :

- Des accords écrits, axés sur des procédures opérationnelles standard ;
- Une coordination au sein d'un écosystème d'acteurs, en mettant l'accent sur l'appropriation locale ;
- Des liens avant le départ et après l'arrivée, en mettant l'accent sur la planification et les lignes directrices en matière d'éligibilité ;

- Une programmation multidimensionnelle, en mettant l'accent sur le suivi.

Conclusions sur les mécanismes d'orientation :

- Ils offrent aux migrants de retour un continuum de services dans tous les domaines, tout en favorisant l'appropriation par les acteurs du pays d'origine. Cette approche reconnaît implicitement qu'il n'y a souvent pas une seule organisation capable ou mandatée pour répondre à tous les besoins des migrants de retour.
- Les migrants de retour ont besoin à la fois d'un soutien individualisé à court terme et d'un soutien à long terme.
- Ils garantissent que les acteurs de la réintégration et du développement aident les pays d'origine à répondre ensemble à ces besoins.

Consolider les liens entre le retour volontaire et la protection des migrants

Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration peuvent contribuer à l'amélioration du bien-être des migrants de retour se trouvant dans une situation de vulnérabilité

Selon l'OIM, il est nécessaire d'intégrer la réintégration dans les plans sectoriels nationaux pour répondre de manière globale aux vulnérabilités des migrants de retour.

Les migrants qui rentrent dans leur pays d'origine ont des besoins spécifiques qui doivent être traités de manière holistique, tels que les **besoins médicaux, psychosociaux et de santé mentale**, ainsi que la nécessité d'accéder aux **services sociaux de base**. De plus, la plupart des migrants qui rentrent en Afrique de l'Ouest et centrale sont **endettés** (68 % selon une étude de l'OIM). Grâce à l'initiative conjointe UE-OIM, les acteurs gouvernementaux se sont efforcés d'intégrer de plus en plus la réintégration dans leurs stratégies sectorielles et dans les programmes nationaux, afin d'aider les migrants de retour à accéder aux services dont ils ont besoin.

A cet égard, l'OIM a identifié plusieurs **recommandations** :

- Concevoir et investir dans un système de collecte et de gestion de données robuste et interopérable ;
- Maintenir les progrès réalisés dans le renforcement des capacités ;
- Renforcer la complémentarité, la coordination intersectorielle et les liens avec les programmes de développement pour une utilisation optimale des ressources ;
- Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation ;
- Renforcer les efforts de suivi et d'évaluation.

Le projet PROSPECT mis en œuvre par l'ICMPD au Nigeria a pour objectif de :

- Renforcer le cadre de gouvernance de la réintégration au Nigeria ;
- Améliorer la visibilité des services spécifiques destinés aux migrants de retour vulnérables (y compris les victimes de la traite) ;
- Renforcer la capacité des acteurs (avant et après l'arrivée) à prendre en charge les migrants de retour ;
- Renforcer la coopération opérationnelle entre les acteurs avant le départ et après l'arrivée.

Les conseillers au retour sont au centre du dispositif d'aide au retour et à la réintégration des migrants de retour vulnérables car ils sont en mesure de :

- Détecter/identifier des victimes de la traite qui n'avaient pas été identifiées auparavant ;
- Rencontrer des personnes qui ont déjà été identifiées et soutenues dans le cadre de programmes nationaux de lutte contre la traite ;
- Rencontrer des personnes qui craignent d'être victimes de la traite dans leur pays d'origine ;
- Rencontrer des personnes susceptibles d'avoir été impliquées dans des procédures pénales contre leurs trafiquants dans le pays de retour ou dans un autre pays de l'UE.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE PORTANT SUR LA SANTÉ DES MIGRANTS, LA CONTINUITÉ DES SOINS ET L'IMPACT SUR LA RÉINTÉGRATION PAR SAMUEL HALL

L'étude a été menée entre mars et juillet 2022 dans six pays (Brésil, Éthiopie, Gambie, Géorgie, Pakistan et Sénégal). Elle explore les **liens entre les besoins de santé, l'accès aux soins et la réintégration durable des personnes de retour** autour de 4 objectifs :

- Identifier l'état de santé des personnes de retour et leurs besoins en matière de santé ;
- Analyser l'influence de l'environnement externe sur les résultats de la réintégration ;
- Identifier les bonnes pratiques en matière d'aide à la réintégration à court et à long terme ;
- Formuler des recommandations programmatiques et politiques pour favoriser une réintégration durable.

Les conclusions de l'étude ont montré que :

- Seulement 1 % des personnes ont déclaré être en mauvaise santé avant la migration, contre 37 % avant le retour. Leur santé s'est détériorée pendant le voyage.
- Le retour dans un environnement sans soutien est préjudiciable à la santé mentale et physique des personnes de retour.
- La réintégration économique est souvent prioritaire par rapport aux besoins de santé non satisfaits.
- Les systèmes de santé des pays et la couverture sanitaire universelle influencent la santé des migrants de retour et les résultats de leur réintégration.
- Les personnes de retour sont confrontées à des problèmes de continuité des soins en raison de leur statut et à une baisse de la qualité des soins après leur retour.

Plusieurs **recommandations structurelles** ont été formulées dans le cadre de cette étude :

- Mettre en place un continuum de soins pour les migrants ;
- Financer des initiatives par genre ;
- Renforcer l'échange d'informations et la protection au niveau transnational ;
- Renforcer le dépistage et l'orientation au retour ;
- Intégrer les programmes de réintégration et de santé, et inclure des indicateurs de santé dans les enquêtes tout au long de la migration ;
- Renforcer la gouvernance en établissant des accords de collaboration formels entre acteurs nationaux et de la société civile ;
- Ajouter une étude longitudinale de suivi pour mieux comprendre l'interaction entre la santé des migrants de retour et leur réintégration dans le temps.

Recommandations et pistes d'amélioration pour la réussite des projets de retour volontaire et de réintégration

Recommandations politiques et stratégiques:

1. Il est tout d'abord important de se mettre d'accord sur une définition commune de la réintégration durable et effective.
2. Une coordination entre l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques au niveau transnational, national et local doit être privilégiée et les différents écosystèmes doivent être impliqués.
3. Une co-appropriation des projets de retour volontaire et de réintégration est nécessaire entre les pays concernés, les bailleurs de fonds et les structures qui accompagnent les migrants de retour.
4. Afin de pérenniser les projets de réintégration, il convient de faciliter l'accès des migrants de retour au crédit et aux prêts bancaires.
5. Il serait nécessaire d'exonérer les taxes sur les activités génératrices de revenus des migrants de retour.
6. Il faudrait, autant que faire se peut, coordonner la programmation de développement et la stratégie de retour.

7. Il est important de tenir compte des compétences des migrants de retour pour les adapter à l'offre de réintégration.
8. Les mécanismes d'orientation devraient être intégrés dans les structures nationales afin d'assurer une meilleure coordination entre ces dernières.
9. Il convient de s'assurer que le financement des initiatives d'auto-emploi soit adapté aux projets de réintégration.
10. La question du transfert des données personnelles des migrants de retour entre les différents acteurs doit être encadrée par des conventions de partage des données, et les données personnelles des migrants de retour ne peuvent être transmises qu'avec leur consentement.

Recommandations opérationnelles :

1. Il convient de rappeler l'importance de la phase pré-départ du retour volontaire (processus d'orientation et de sensibilisation) et des liens entre cette phase et la durabilité des projets de réintégration.
2. L'importance du coaching pré-départ et post arrivée, de l'apprentissage et de la formation a également été rappelée, notamment la formation des collectivités territoriales/autorités locales qui peuvent offrir un accompagnement des migrants à long terme.
3. Il convient d'inclure davantage la réintégration dans les initiatives et planifications de développement, en se focalisant sur la temporalité, la localisation et l'adéquation entre les compétences des personnes de retour et l'offre d'emploi.
4. La coordination entre acteurs est primordiale. Les différents niveaux de coordination sont nécessaires pour assurer qu'autant les aspects d'accompagnement individuel à la réinstallation que les aspects liés aux développements des territoires où les migrants retournent soient bien pris en compte.
5. Il est important de contextualiser les actions de réintégration pour qu'elles soient en cohérence avec les processus et les programmes de développement.
6. Il est important de veiller à ce que les différentes programmations qui prévoient des initiatives de réintégration, suivent de manière fluide le retour, et qu'elles soient individualisées mais aussi pensées dans chaque contexte spécifique et inscrites dans la durée.
7. Il est nécessaire d'impliquer les acteurs étatiques et les acteurs locaux dans les pays de retour pour s'assurer de l'appropriation et de la cohérence des initiatives de réintégration et de développement.
8. La promotion de la cohésion sociale et la prise en compte des besoins des communautés dans les pays de retour est primordiale.
9. Il est important que les migrants de retour soient accompagnés par une structure de suivi et d'orientation, que leurs besoins holistiques y compris la protection soient considérés, et que leur projet de réintégration soit suivi dans la durée.
10. La prise en charge psycho-sociale et sanitaire des migrants de retour doit être renforcée.
11. Il est capital de sensibiliser la famille et la communauté avant le retour du migrant afin d'anticiper toute forme d'exclusion et de discrimination.